

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° AS863

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier et Mme Victory

-----

**ARTICLE 28**

Compléter l'alinéa 49 par les mots :

« d'origine des pièces détachées utilisées pour les réparations neuves ou compatibles, les périodes de garantie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Avec cet amendement, dont l'APF France Handicap et l'UNIONS sont à l'origine, le groupe socialistes et apparentés propose de renforcer la sécurité et la « matério-vigilance » des dispositifs médicaux reconditionnés pour un nouvel usage.

Toutes les garanties de sécurité, de « matério-vigilance », de sécurité sanitaire doivent faire l'objet d'une particulière vigilance lorsqu'il s'agit d'une personne en situation de handicap, d'avancée en âge ou en situation de fragilité.

Tous les éléments d'informations relatifs à la traçabilité des matériels, opérations de réparation et de maintenance, d'origine des pièces détachées doivent être recensées et disponibles afin de sécuriser les parcours des dispositifs médicaux et identifier les responsabilités en cas d'accident.